

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 30 juin 2016
Rapporteur :
Madame Ariane FAYE**

N° 49

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2016
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/07/2016 (accusé de réception du 06/07/2016)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Initiation à la langue bretonne dans les écoles primaires publiques

La ville de Quimper a signé une convention annuelle avec le conseil départemental, partenaire du dispositif d'initiation à la langue bretonne dans les écoles primaires publiques. Il est proposé de verser une subvention d'un montant de 16 191,90€ (14 256 € en 2015) correspondant à la participation de 27 classes au dispositif (24 classes en 2015).

La ville de Quimper va réaffirmer son engagement en signant une nouvelle convention pour l'année scolaire 2016/2017 avec le conseil départemental, partenaire du dispositif d'initiation à la langue bretonne dans les écoles primaires publiques.

Cette convention prévoit une participation financière pour la ville de Quimper à hauteur de 50% du coût total du dispositif, de laquelle sera soustraite la contribution du Conseil régional de Bretagne (environ 17%).

Pour l'année scolaire 2016-2017, la direction des services départementaux de l'Education nationale, pilote du dispositif, a validé la participation de 27 classes. Chaque classe recevant 30 heures par an d'initiation, soit un montant estimé à la charge de la ville de Quimper de 16 191,90 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser le versement de la subvention au conseil départemental, pour l'année scolaire 2016-2017, pour un montant de 16 191,90 €.